

CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 MARS 2019

**Rapport n° CR 2019-011 : POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
2019-2021**

Modification d'article(s) / Suppression d'article(s) / Créations d'article(s) additionnel(s)

Texte de l'amendement :

Dans le Schéma de promotion des achats responsables 2019-2021, dans le Volet/Axe "Environnemental" un alinéa est ajouté dans les actions du N° ECO 7", "**Réduire les déchets à la source, les trier et valoriser leur matière**", il est rédigé ainsi :

- des clauses de gestion de recyclages de produits en fin de vie, notamment les produits toxiques des appareils électriques, électroniques et des véhicules, seront incluses. Un traitement (recyclage, valorisation et gestion de déchets ultimes), sur le continent européen sera un critère déterminant dans les achats.

Exposé des motifs :

Les Pays membres de l'Union Européenne produisent chaque année plus de 10 millions de tonnes de déchets électriques et électroniques toxiques. Moins d'un tiers est recyclé et valorisé sur le continent européen et les deux autres tiers sont déversés sur le continent africain pour finir dans des décharges à ciel ouvert.

Une étude sur deux ans, conduite par les Nations Unies au Nigéria, a montré que plus de 41 000 tonnes de ces déchets arrivaient de manière illégale dans les ports de ce pays, à travers des circuits organisés par des mafias.

Les décharges africaines alimentées par les produits électroniques européens engendrent, outre la catastrophe écologique que l'on peut imaginer, un véritable scandale sanitaire. Des nombreuses personnes, notamment des enfants, les arpentent sans protection pour tirer quelques dollars dans la récupération des métaux.

Il en va de même pour les véhicules qui sont peu recyclés sur le continent européen. Ils finissent souvent leur vie sur le continent africain où l'on commence à observer une pollution atmosphérique en augmentation exponentielle. A cela s'ajoute les conditions sanitaires et environnementales désastreuses dans les décharges automobiles de ces pays.

Notre Région peut lutter à sa mesure contre ces fléaux et faire acte d'exemplarité et de pédagogie auprès des entreprises avec lesquelles elle travaille.

Ainsi, cet amendement propose que dans la passation des marchés d'achats de matériels électriques, électroniques et de véhicules, soient incluses des dispositions particulières pour le recyclage et le traitement des déchets afin qu'ils n'alimentent pas un peu plus les décharges de pays en grande difficultés sanitaires, sociales et environnementales, notamment en Afrique de l'Ouest.



Mounir SATOURI